

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 237/2025

A LA SOCIETE BWENGE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de construction des infrastructures scolaires dans la Province du Haut-Lomami Lot 7 et Lot 8, conclu avec la Province du Haut-Lomami, pour un montant total hors taxe dollars américains huit cent vingt cinq mille trois cent quatre-vingt-sept, nonante trois centimes (USD 825 387,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille sept cent septante sept, septante deux centimes (USD 5 777,72), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Didier DJIMI NGALO

Directeur Général Adjoint